

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 13 JANVIER 2020 à 8h30

Date de convocation : 7 janvier 2020

Délibération
N°B2020_04

Membres en exercice :	24
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain FABRE

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Michel PY, Edouard ROCHER

EXCUSES : Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Christian LAPALU, Jacques POCIELLO, Magali VERGNES

EXCUSES AVEC PROCURATION : Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Isabelle HERPE, Michel JAMMES

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FONDS EUROPEENS – Validation du plan de financement du dossier de demande de subvention FEDER pour la phase 2 des aménagements de liaisons et voies de circulation douce entre les quartiers prioritaires et la gare, ATI urbaine

Par délibération N°C221/2015 du 16 juillet 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la candidature du Grand Narbonne, Communauté d'agglomération à l'appel à projets régional « Approches Territoriales Intégrées » – volet urbain, en partenariat avec la Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et les villes de Narbonne et de Lézignan-Corbières.

Par délibération N°C356/2015 du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec la Région, désignant Le Grand Narbonne organisme intermédiaire, sans subvention globale, de l'ATI urbaine « Narbonne – Lézignan-Corbières : nouvelle donne pour des quartiers solidaires », et lui déléguant des tâches d'animation du partenariat, d'assistance aux porteurs de projet, de pré-sélection des dossiers et de suivi de la programmation.

Parmi les projets structurants inscrits au plan d'action de l'ATI urbaine et de la maquette financière, figure celui des aménagements de liaisons et voies de circulation douce reliant les quartiers prioritaires de la ville de Narbonne (Narbonne Est, Narbonne Centre et Narbonne Ouest) et la gare. Le Grand Narbonne en est le maître d'ouvrage, suite à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée en 2018 avec la ville de Narbonne.

Il s'agit de favoriser la mobilité urbaine multimodale durable, c'est-à-dire d'offrir une solution alternative au « tout-voiture » pour les déplacements quotidiens, souvent courts, et de structurer un réseau cyclable maillé et sécurisé à vocation utilitaire.

Les travaux d'aménagement des liaisons entre les quartiers prioritaires et la gare se déroulent en trois phases, dont la première a été réalisée en 2018, la seconde est actuellement en cours, et la troisième sera réalisée en 2020.

La phase 2 des travaux porte sur la liaison entre le centre-ville et Narbonne Ouest, partant du pont Voltaire jusqu'à la rue de la Berre, en passant par l'avenue de Toulouse et de Bordeaux.

La dotation de la politique de la ville (330.000 € au total) se répartit sur les 3 phases selon une ventilation précise. Elle interviendra ainsi à hauteur de 165.000 € sur la phase 2, et le FEDER à hauteur de 41.894,50 € dans le cadre de l'enveloppe réservée au projet (550.000 € au total).

Le plan de financement du dossier de demande de subvention FEDER est donc le suivant pour la phase 2 :

Dépenses	Montants HT
Maîtrise d'œuvre	10 703,45 €
Travaux d'aménagement et de signalisation horizontale et verticale	195 440,30 €
Consignes à vélos sécurisées	89 419,82 €
TOTAL	295 563,57 €

Sources de financement	Montants
Dotation politique de la ville	165 000,00€
FEDER	41 894,50 €
Autofinancement Grand Narbonne	88 669,07 €
TOTAL	295 563,57 €

Vu en Commissions 1 et 2 du 6 janvier 2019,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à valider le plan de financement du dossier de demande de subvention FEDER pour le projet de réalisation de la phase 2 des liaisons et voies de circulation douce entre les quartiers prioritaires de Narbonne et la gare ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention du FEDER à hauteur de 41 894,50 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
 exécutoire compte
 tenu de sa
 transmission en
 Sous-Préfecture
 le : |PREF|
 et de sa publication
 le : |AFF|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

